

## LETTRE OUVERTE

A l'attention de :

Madame **Marie-Cécile SAULAIS** *Directrice* de la  
CPAM d'Indre et Loire  
Monsieur **Jean-Michel GUITTON** *Président* du  
*Conseil d'Administration*,  
Mesdames et Messieurs **les Administrateurs** de la  
CPAM d'Indre et Loire  
**36 rue Edouard Vaillant**  
**37035 Tours Cedex 9**

Saint Avertin, le 12 Novembre 2012

Madame la Directrice, Monsieur le Président du Conseil, Mesdames et Messieurs les Administrateurs,

Dans le cadre de la semaine "nationale" sur le handicap, du 12 au 16 novembre 2012, notre Association: INDECOSA-CGT-37, vous interpelle sur **l'état de délabrement dans lequel se trouve la "rampe d'accès"** aux locaux de la CPAM rue Edouard Vaillant pour les "Personnes à mobilité réduite".

Plusieurs Personnes à "Mobilité Réduite", **nous ont interpellés sur cette rampe d'accès "inutilisable" et "indigne" d'un Organisme tel que la Sécurité Sociale !.** (Barrière coupée, revêtement ne permettant pas le roulement d'un fauteuil, virage à angle droit, plus une partie "terre nue" etc....).

Dans le souci de l'accès de TOUS les Assurés Sociaux, nous vous rappelons qu'il existe :

Une réglementation technique précise, relative à l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées prise en application de la **loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances**, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, notamment son article 45, est **applicable depuis le 1er janvier 2007** (arrêté du 15 janvier 2007) aux bâtiments construits ou rénovés accueillant des **établissements recevant du public** ou des locaux d'habitation. L'arrêté du 18/09/2012 modifie l'annexe 3 de l'arrêté du 15/01/07.

Nous vous demandons de procéder dans les plus brefs délais à la mise en conformité de l'accès à votre établissement public aux "Personnes à Mobilité Réduite". Nous vous demandons de transmettre notre courrier aux Administrateurs, et nous vous informons que ce courrier sera porté à la connaissance des "Assurés" par voix de presse et distribution de tracts.

Nous voulons que TOUTES les personnes en situation de handicap puissent accéder aux locaux des services publics, sans subir les obstacles qui entravent leur cheminement au quotidien.

Souhaitant que notre demande et celle des Personnes concernées, soit entendue,

Dans l'attente de vous lire, recevez, Mesdames et Messieurs, l'expression de nos sincères salutations.

Le Président d'INDECOSA-CGT-37